



# Certificat de Spécialisation ARBORISTE ÉLAGUEUR



*Élevez vos compétences, façonnez la nature !*

**RNCP 38314**  
**Formation Niveau 4**  
**Alternance / Formation Continue**

**Taux de réussite :**  
75% Validation totale du diplôme  
15% Validation de blocs de compétences

**Taux d'insertion à 6 mois :**  
80%

**Taux de poursuite d'études :**  
20%

**Taux d'appréciation des bénéficiaires :**  
100%

*Données session 2023*

L'AgroCampus Nîmes-Rodilhan Marie Durand est un établissement d'enseignement dépendant du Ministère de l'Agriculture. Il regroupe 3 centres de formation : le lycée, le CFAA pour les formations en apprentissage et le CFPPA pour les formations adultes.

Idéalement situé, proche de la gare, desserte directe par autocars. A 10 km de Nîmes, ville étudiante agréable au patrimoine riche.

L'AgroCampus dispose d'un **internat** et d'un **service restauration**.

## Point +

- Des **infrastructures sur site** (parc paysager, exploitation agricole et salles spécialisées) qui facilitent les apprentissages ainsi que le travail sur les outils numériques spécifiques et sur le terrain.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

**Référente inclusion :** Mme MONTERO Sandrine - [sandrine.montero@educagri.fr](mailto:sandrine.montero@educagri.fr)



## PRÉSENTATION

& objectifs de la formation

Le titulaire de ce certificat effectue des activités de coupe, démontage, abattage et élagage sur des arbres. Il a au préalable pris en compte les attentes du client et analysé le végétal dans son environnement. Il prépare son chantier en amont dans le respect des normes de sécurité des biens et des personnes et en conformité avec les règles professionnelles du secteur. Pour cela, il travaille toujours en binôme.

Il veille enfin au bon entretien de son matériel.

### Objectifs de la formation :

- Définir une stratégie d'intervention
- Mettre en œuvre des techniques d'accès au poste de travail
- Réaliser des interventions techniques sur les arbres



## PUBLIC CONCERNÉ

& conditions d'admission

### Contrat en Alternance :

Contrat d'apprentissage : avoir entre 16 et 30 ans ou plus en cas de reconnaissance de travailleur handicapé et répondre aux conditions des prérequis.

Contrat de Professionnalisation : justifier de deux années d'activité professionnelle à temps plein

### Formation continue :

- Demandeurs d'emploi : Être inscrit à France Travail
- Salariés : Nous consulter

**Préinscription en ligne** - Entretien de positionnement avec les acteurs en charge du recrutement du centre de formation

**Inscription définitive en alternance** : avoir signé un contrat en alternance avec un employeur pour confirmer son inscription au CFA ou avoir un accord de financement de la formation.

**Inscription définitive en formation continue** : suite à accord de financement ou validation conseiller France Travail.

## QUALITÉS REQUISES

& prérequis

**Qualités requises :** Avoir une bonne aptitude physique, une bonne acuité visuelle, souplesse et ne pas être sujet au vertige.

**Prérequis :** Avoir 18 ans ou plus, Etre titulaire, à minima d'un BP AP, BP RCF, Bac Pro Forêt ou BTSA AP, BTSA GF ou d'autres modalités par demande de dérogation (voir cas dérogatoires avec le centre de formation). Ou attester d'une année d'activité professionnelle à temps plein dans un emploi en rapport direct avec la formation.

## CONTENUS DE FORMATION

& blocs de compétences

3 blocs de compétences composent cette formation :

- **Définir une stratégie d'intervention** (RNCP31620BC01) :
    - Réaliser un diagnostic sur l'état de l'arbre
    - Elaborer un plan d'intervention.
  - **Mettre en œuvre des techniques d'accès au poste de travail** (RNCP31620BC02) :
    - Utiliser des techniques d'accès au houppier
    - Se déplacer dans un arbre ;
  - **Réaliser des interventions techniques sur les arbres** (RNCP31620BC03) :
    - Réaliser des opérations d'entretien et de consolidation
    - Réaliser des opérations de suppression.
- **Les + de la formation :**
- passage du CACES R486 Catégorie B + SST
  - La formation est ponctuée de cours avec apports théoriques et des TP, chantiers permettant d'acquérir les gestes professionnels.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

& validation de bloc(s) de compétences

Epreuves d'examen tout au long de la formation organisées par l'équipe pédagogique du centre.

Toutes les UC du CS « Arboriste Elagueur » font l'objet d'une évaluation en situation professionnelle.

Validation des blocs de compétences lors des jurys d'examen organisés par le service régional du Ministère de l'Agriculture. Les blocs de compétences ne peuvent être validés indépendamment les uns des autres.

PRÉINSCRIVEZ-VOUS

En scannant ce QR Code



## DÉBOUCHÉS

& poursuite d'études

**Type d'emplois accessibles :**

- Elagueur (taille douce/ élagueur grimpeur)
- Grimpeur Arboriste
- Arboriste Grimpeur

**Poursuite d'études possibles :** Autre CS de la filière paysage.



## FORMATION

**Alternance :** 595 heures sur 1 an dont 17 semaines de formation en centre de octobre à juin

**Formation Continue :** 595 heures sur 1 an dont 17 semaines de formation en centre de octobre à juin et 17 semaines de stage en entreprise.

100% en présentiel

**Taux d'interruption en cours de formation :**

30%

**Taux de rupture des contrats d'apprentissage :**

30%

Données session 2023



## TARIFS

Financement & rémunération

**Tarifs de Formation :**

- 10200,00€ entreprises secteur privé
- 8700,00€ entreprises secteur public

**Modalités de financement :**

- Apprentissage : Gratuité pour l'apprenti car prise en charge OPCO et entreprise
- Contrat de professionnalisation : Prise en charge OPCO et entreprise (*possible reste à charge pour l'apprenant*)
- Demandeurs d'Emplois : Gratuité pour le stagiaire car prise en charge à 100% si acceptation par la Région Occitanie.
- Transition professionnelle et autres : Nous consulter

**Informations Financement et rémunération :**

- Formation financée par les OPCO dont dépendent les entreprises ou possibilité de participation du CNFPT.
- Rémunération des apprentis : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>
- Rémunération du contrat de professionnalisation: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15478>

Pour toute demande de renseignement et démarches d'inscription contactez Mme Laurine ROCHEBLAVE MORGAVI

[laurine.morgavi@educagri.fr](mailto:laurine.morgavi@educagri.fr)

Version 11 Juin 2024 - Valide jusqu'au 01.01.2025